

OTTERSWILLER

JUILLET 2026

N°84

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

SOMMAIRE

Couverture, photo

Alain SCHROEDER

Sommaire	page 2
Le mot du Maire	page 3
Présentation de l'équipe municipale 2026-2032.....	page 4
Composition des commissions communales	page 5
Les comptes rendus des délibérations du Conseil Municipal	pages 6 à 18
Le nettoyage de printemps	page 19
Embellissement et décoration de la commune / Carnet rose	page 20
Fête des seniors « S'Maifescht »	page 21
Echos de la vie scolaire	pages 22 à 24
Le tennis club d'Otterswiller	page 25
Association de Parents d'Élèves d'Otterswiller	pages 26 et 27
Nouvelles de l'OMASSC	pages 28 et 29
Le FJCO	pages 30 et 31
Association de pêche APPO	page 32
Le WOSB	page 33
Economie : SOS Médecins / AG. S. Informatique / la MAM	pages 34 à 36
Réflexions sur « Le vivre ensemble »	pages 37 et 38
Communications de la mairie	pages 39 à 43
Numéros de téléphone utiles	page 44

LE MOT DU MAIRE



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Un nouveau mandat s'ouvre aux quinze élus municipaux que vous avez désignés lors des élections municipales du 15 mars dernier.

À l'occasion de la parution de ce bulletin municipal, nous souhaitons vous adresser nos sincères remerciements pour la confiance que vous nous avez renouvelée lors de ce scrutin.

Nous vous assurons que nous mettrons tout en œuvre pour la mériter en respectant le programme présenté et en tenant les engagements souscrits.

À travers les pages de cette publication, vous ferez plus ample connaissance avec vos nouveaux élus qui resteront pleinement mobilisés pour faire vivre notre commune au quotidien.

Comme par le passé, nous vous tiendrons informés régulièrement des décisions prises par le conseil municipal et les pages de cette brochure resteront ouvertes aux associations locales pour présenter leurs activités ou publier leurs informations.

Les tâches des nouveaux conseillers ont été multiples dès leur installation et ils auront à cœur de faire en sorte que chaque Otterswillerois(e) trouve sa place dans la vie locale et que rien de grand ne pourra s'accomplir sans un large consensus.

Aussi, je souhaite que tous ensemble, élus, agents communaux, acteurs économiques, associatifs, scolaires, administrés, rassemblons nos forces pour que réussisse et vive Otterswiller.

Bel été à vous et bonnes vacances à tous !

Votre maire,
Joseph CREMMEL

L'équipe municipale 2026-2032



De gauche à droite : Nicolas EYLER– 2^{ème} adjoint, Claudine CASPAR-GENET 3^{ème} adjointe, Nathalie ZIMMERMANN, Michel MATHIEU, Magali FRITSCH, Marie-Paule LEHMANN, Raphael WICKER, Pascal MUCKENSTURM, Sylvie GRUNER, Coralie ANTOINE, Philippe KIEFFER, Joseph CREMMEL - maire, Christian LOUIS, Anny SCHROEDER – 1^{ère} adjointe et Jacques BOILEAU.

La municipalité

Élu	Jour et heure de présence en mairie	Attributions
Joseph CREMMEL Maire	sur rendez-vous	- Administration générale - Personnel communal - Finances, Investissements - Affaires économiques - Urbanisme
Anny SCHROEDER 1 ^{ère} Adjointe	lundi 11 h 00 à 12 h 00	- Gestion des salles communales - Suivi des contrôles de sécurité des bâtiments - Communication, informations locales - Animation - Relation avec les associations locales
Nicolas EYLER 2 ^{ème} Adjoint	jeudi 17 h 00 à 18 h 00	- Service technique, atelier communal - Entretien routes, espaces publics, aires de jeux, cours d'eau, cimetière - Réseaux (fibre optique, télécommunication, électrique, éclairage public) - Sécurité, signalisation routière et feux tricolores
Claudine CASPAR-GENET 3 ^{ème} Adjointe	mardi 17 h 00 à 18 h 00	- Affaires scolaires, périscolaires, petite enfance - Création et suivi d'un conseil local des jeunes - Affaires sociales - Aînés – création et suivi d'un club des aînés - Propreté du village, fleurissement, dépôts sauvages - Organisation des cérémonies et manifestations locales

Composition des commissions communales

FINANCES-ECONOMIE Jacques BOILEAU Claudine CASPAR-GENET Philippe KIEFFER Anny SCHROEDER	INFORMATION et ANIMATION Sylvie GRUNER Marie-Paule LEHMANN Pascal MUCKENSTURM Anny SCHROEDER Nathalie ZIMMERMANN
URBANISME et PLU Jacques BOILEAU Nicolas EYLER Philippe KIEFFER Christian LOUIS Michel MATHIEU Anny SCHROEDER	
ENFANCE-JEUNESSE Coralie ANTOINE Claudine CASPAR-GENET Magali FRITSCH Sylvie GRUNER Anny SCHROEDER	SOCIALE et AÎNES Jacques BOILEAU Claudine CASPAR-GENET Marie-Paule LEHMANN Anny SCHROEDER
TRAVAUX et ENVIRONNEMENT Claudine CASPAR-GENET Nicolas EYLER Philippe KIEFFER Marie-Paule LEHMANN Michel MATHIEU Raphaël WICKER	
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	
Titulaires Jacques BOILEAU Philippe KIEFFER Anny SCHROEDER	Suppléants Nicolas EYLER Michel MATHIEU Raphaël WICKER
Délégué de la commune auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA)	
Jacques BOILEAU	

Le Maire est membre de droit de l'ensemble des commissions communales.

Chaque commission désignera son président, parmi ses membres lors de sa première réunion.

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 19 janvier 2026

Le Conseil Municipal :

Emet un avis favorable à 2 déclarations préalables et à 1 permis de construire déposés par :

- Déclarations préalables :
 - M. SACHS Paul 5 rue du petit Géroldseck, pour l'édification d'un mur de clôture mitoyen suite modification de la limite parcellaire.
 - M. SCHIEBLER Etienne 8 rue du Dabo, pour le remplacement de la porte de garage et de fenêtres de la cave ainsi que la création d'une fenêtre supplémentaire.
- Un permis de construire :
 - M. ASLAN Hakki 19 rue de la Chapelle, pour la création d'une maison d'habitation par changement de destination au-dessus des garages existants.

Renonce à son droit de préemption urbain concernant une propriété bâtie située 66 route Nationale à Otterswiller et cadastrée section 8, parcelles 301/63 et 303/65, d'une surface totale de 18,9 ares.

Emet, à l'unanimité, un avis favorable à l'approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU communal par la Communauté de Communes du Pays de Saverne, avec les adaptations proposées au projet notifié par les personnes publiques associées suite à la mise à disposition du public du 20 novembre au 22 décembre 2025. Le dossier mis à disposition était consultable en mairie et sur les sites internet de la commune et de la Communauté de Communes.

Prend connaissance et entérine les modifications à apporter à l'ascenseur de l'école suite à la cessation dans les années à venir du maintien par les opérateurs téléphoniques des réseaux 2G et 3G.

L'ascenseur, situé à l'école de Griffon, dispose actuellement du boîtier GSM 2G qui va devenir obsolète.

Afin de répondre aux normes de la loi SAE (Sécurité des Ascenseurs Existants) l'entreprise TK ELEVATOR qui assure l'entretien et la maintenance de l'ascenseur du groupe scolaire devra remplacer le boîtier en place par un module GSM 4G et de le raccorder au système de téléalarme. Le montant des travaux se chiffre à 912 € TTC.

Décide, dans le cadre des vérifications périodiques des installations électriques et de chauffage du groupe scolaire du Griffon, de souscrire un contrat avec la société DEKRA, organisme accrédité pour les prestations demandées, pour un montant annuel de 1 159,20 euros HT.

Maintient la participation de l'Office Municipal des Activités Sportives et Socio-Culturelles SSC aux frais de fonctionnement du centre polyvalent, à 5000,00 € pour l'exercice 2025.

Autorise, dans le cadre du renouvellement du contrat de maintenance informatique pour le parc de la mairie et de l'école la signature avec la société MS DATA basée à SURBOURG (67250) d'un contrat de maintenance curative annuelle et d'assistance technique pour un montant de 2 280 € TTC prenant effet au 01/01/2026.

TRAVAUX SIGNALISATION ROUTIÈRE

Nicolas EYLER, adjoint au Maire, présente un devis de la société SIGNATURE dans le cadre d'un renforcement de la signalisation horizontale et verticale dans certains secteurs du village à savoir :

- Mise en place d'un passage piéton et marquage ligne jaune rue de Marmoutier/Route Nationale ;
- Installation de balises pour éviter les collisions entre les cyclistes circulant sur les trottoirs et les propriétaires de certaines habitations de la RD 1004 proches de la voie verte ;
- Mise en place de 2 coussins berlinois à côté du cimetière rue de la Gare afin de réguler la vitesse des véhicules circulant encore trop rapidement sur ce tronçon ;
- Installation de flèches et panneaux cyclistes pour faciliter la fluidité du trafic des usagers de la piste cyclable ;
- Mise en place d'une place PMR parking du Commandant KIEFFER ;
- Mise en place de bandes rugueuses vers les STOP rue Principale pour accentuer la signalisation.

L'ensemble des prestations pour les travaux énumérés ci-dessus se chiffrent à 7 790,40 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir cette offre de prix.

DIVERS

Mme Ludivine DENNINGER informe les conseillers que Mme NAKAS, enseignante des PS-MS, souhaiterait l'installation d'un agrès dans la cour arrière de l'école car les élèves des 2 classes maternelles ne disposent pas suffisamment de jeux lors des récréations.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Séance du 09 mars 2026

Le Conseil Municipal :

Emet un avis favorable à 5 déclarations préalables et à 1 permis de construire déposés par :

- **Déclarations préalables :**
 - Mme CONRAD Alexandra 16 rue Sainte Thérèse, pour la reconstruction d'un mur de clôture.
 - M. FRITSCH Mathieu 10 rue Saint Michel, pour la construction d'une piscine enterrée.
 - M. FELLI Julien 17 rue du Niederbarr, pour la construction d'un mur de clôture sur rue avec portail.
 - L'Association de Pêche et de Pisciculture d'Otterswiller (APPO) rue de Gottenhouse, pour le remplacement des portes, fenêtres et volets.
 - M. BALTZ Guillaume 7 rue du Haut Barr, pour la modification d'une ouverture existante.
- **Permis de construire :**
 - M. SACHS William 19 rue du Niederbarr, pour la construction d'une maison individuelle.

Renonce à son droit de préemption urbain concernant :

- Une propriété bâtie située Parc du Commerce à Otterswiller, ci-après désignée et cadastrée section 2, parcelles 504/107, 514/104, 538/104 et 551, d'une surface totale de 5,78 ares.
- Une propriété bâtie située 12 rue du Griffon à Otterswiller et cadastrée section 9 parcelle 127, d'une surface de 7,93 ares.

Approuve à l'unanimité sous la présidence de Mme Anny SCHROEDER, 1^{ère} Adjointe au Maire, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après que celui-ci eut quitté la salle, le Compte financier 2025 arrêté comme suit :

	Réalisé	Reports antérieurs
Section de fonctionnement		
Recettes	1 159 850,50€	+ 113 980,65 €
Dépenses	800 689,81 €	
Excédent de l'année	359 160,69 €	
Excédent cumulé	473 141,34 €	
Section d'investissement		
Recettes	1 267 256,42 €	- 292 007,43 €
Dépenses	916 452,01 €	
Excédent de l'année	350 804,41 €	
Excédent cumulé	58 796,98 €	
Restes à réaliser investissement		
Recettes	0 €	
Dépenses	231 000 €	
Déficit	- 231 000 €	

→ **Excédent global de clôture du Compte financier 2025 à 300 938,32 €.**

Affecte le résultat d'exploitation 2025 comme suit :

- report à la section d'investissement (compte 001) le solde avec reprise au budget primitif de 58 796,98 €, ainsi que les restes à réaliser au 31/12/2025.
- report à la section de fonctionnement (compte 002) le solde avec reprise au budget primitif de 300 938,32 €.
- affectation au compte 1068 de la section d'investissement d'un montant de 172 203,02 €.

Décide à l'unanimité, le maintien des taux 2026 par rapport à ceux de 2025 soit :

- taxe foncière (propriétés bâties) : 29,60 %
- taxe foncière (propriétés non bâties) : 128,85 %
- taxe habitation : 17,15 %.

Vote après délibération à l'unanimité le budget primitif de l'exercice **2026**, présenté par Monsieur le Maire comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	1 412 000,00 €
Recettes	1 412 000,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	1 002 000,00 €
Recettes	1 002 000,00 €

MARCHÉ CRÉATION PARKING RUE PRINCIPALE

Dans le cadre des travaux d'aménagement du parking rue Principale, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de valider l'avenant n°2 concernant les prestations liées à l'aménagement de l'éclairage public de l'aire de stationnement et les espaces verts dont le montant s'élève à 50 870,16 € TTC.

Du fait du présent avenant, le montant TTC du marché est porté à 308 115,48 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant n°2 mentionné ci-dessus.

ACQUISITION TERRAINS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu une proposition de vente de plusieurs parcelles situées sur le ban d'Otterswiller et appartenant à la famille BOCK dont le détail se présente comme suit :

N° section	N° parcelle	Zonage	Lieu-dit	Superficie (ares)	Prix à l'are (en €)	Prix de vente (en €)
9	58	IIAU	Brunnmatt	11,23	70	786,10
9	250	Uxb	Village	5,71	500	2 855
9	491	Np	Wackenwaeldel	37,59	70	2 631,30
TOTAL				54,53		6 272,40

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'acquérir les 3 parcelles d'une contenance totale de 54,53 ares pour un montant total de 6 272,40 €.
- Les frais résultants de cette acquisition seront à la charge de la commune et l'acte de vente sera établi par l'étude notariale CRIQUI / BRAUN-LEYENBERGER de Saverne.

SALLE POLYVALENTE

Suite à la mise en place du système de sono-vidéoprojecteur à la salle festive, Mme Anny SCHROEDER, adjointe au Maire, propose la location de ce dispositif uniquement aux entreprises et aux associations.

Le forfait sono et vidéoprojecteur est fixé à 50 € pour une réunion ou une assemblée générale (1 h à 3 h) et le montant de la caution est établi à 200 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette tarification.

DIVERS

- Avec le retour des beaux jours, la fréquentation des aires de jeux va croître sensiblement. M. Christian LOUIS demande s'il était possible d'effectuer un balayage des sites à cette fin.

- M. LOUIS fait part au Conseil Municipal que certains arbres morts se situant vers le terrain de tennis et le centre polyvalent pourraient être dessouchés. Des destructeurs de souches peuvent être employés offrant une méthode de dégradation plus économique que l'usage d'un engin mécanique.

- Après avoir dressé un dernier bilan comptable de la mandature 2020-2026, M. le Maire tient à remercier vivement tous les membres de l'équipe municipale pour leur implication et dévouement durant ces années au service de la commune d'OTTERSWILLER.

Séance du 20 mars 2026

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE ET DE TROIS ADJOINTS

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph CREMMEL, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés : *Mme Coralie ANTOINE, M. Jacques BOILEAU, Mme Claudine CASPAR-GENET, M. Joseph CREMMEL, M. Nicolas EYLER, Mme Magali FRITSCH, Mme Sylvie GRUNER, M. Philippe KIEFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Christian LOUIS, M. Michel MATHIEU, M. Pascal MUCKENSTURM, Mme Anny SCHROEDER, M. Raphaël WICKER, Mme Nathalie ZIMERMANN*, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal en application de l'article L. 2121-15 du CGCT a choisi pour secrétaire : Raphaël WICKER.

Election du Maire

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, M. Joseph CREMMEL, prend la présidence de l'assemblée, procède à l'appel nominal des membres du conseil, et dénombre quinze conseillers présents.

Il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Résultats du premier tour de scrutin

• Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
• Nombre de suffrages blancs	1
• Nombre de suffrages exprimés :	14
• Majorité absolue :	8

M. *Joseph CREMMEL* ayant obtenu 14 voix a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Il remercie l'ensemble des conseillers pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

Election des Adjoints

Sous la présidence du Maire *Joseph CREMMEL*, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints après avoir décidé de fixer à trois le nombre des adjoints au Maire.

Après un appel à candidature, une liste de candidats est déposée composée de :

- Anny SCHROEDER
- Nicolas EYLER
- Claudine CASPAR-GENET

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- | | |
|--|-----------|
| • <i>Nombre de votants (enveloppes déposées) :</i> | <i>15</i> |
| • <i>Nombre de suffrages déclarés blancs</i> | <i>2</i> |
| • <i>Nombre de suffrages exprimés :</i> | <i>13</i> |
| • <i>Majorité absolue :</i> | <i>8</i> |

La liste ayant obtenu 14 voix, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| • Mme Anny SCHROEDER : | 1 ^{er} adjoint au Maire |
| • M. Nicolas EYLER : | 2 ^{ème} adjoint au Maire |
| • Mme Claudine CASPAR-GENET : | 3 ^{ème} adjoint au Maire |

Séance du 30 mars 2026

Le Conseil Municipal :

Prend connaissance, des délégations de fonction que le maire confère aux adjoints (voir page 4).

Fixe les indemnités du Maire et des adjoints conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L. 2123-20 et suivants) ; à savoir :

- Indemnité de fonction allouée au Maire : 55,7 % de l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique actuellement en vigueur correspondant à la strate démographique 1000 à 3499 habitants.
- Indemnité de fonction de chaque adjoint : 21,38 % de l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique actuellement en vigueur (strate démographique 1000 à 3499 h).

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Article L. 2122-22) et dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, la délégation précitée est consentie aux adjoints, dans l'ordre de leur nomination, fixé par le tableau du conseil municipal.
2. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
3. De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
6. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
7. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
8. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
9. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
10. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
11. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
12. De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
13. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
14. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
15. D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à **200 €**, seuil fixé par le décret n° 2026-118 du 20 février 2026 ;
16. D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents.

En contrepartie des délégations consenties par le conseil municipal, le Maire doit rendre compte à l'occasion d'une séance du conseil municipal de ses décisions dans les domaines délégués.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Constitue les 7 commissions communales pour la durée de la mandature à savoir :

- Une commission « finances-économie »
- Une commission « information et animation »
- Une commission « urbanisme et PLU »
- Une commission « enfance-jeunesse »
- Une commission « sociale et aînés »
- Une commission « travaux et environnement »
- La commission « d'appel d'offres »

Dresse une liste de 24 contribuables à adresser au directeur des services fiscaux du département pour la désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants dont la durée du mandat est identique à celle des conseils municipaux.

Désigne, des délégués du Conseil Municipal :

- au comité directeur de l'Office Municipal des Activités Sportives et Socio-Culturelles (OMASSC) : Michel MATHIEU, Pascal MUCKENSTURM et Raphaël WICKER.

- Au Comité National d'Action Sociale (CNAS) :
 - Mme Nathalie ZIMMERMANN au titre de délégué des élus
 - Mme Marie-Hélène ROSIN comme délégué des agents.
- Comme correspondant défense : M. Pascal MUCKENSTURM

Emet un avis favorable à 4 déclarations préalables déposées par :

- M. SCHNEIDER Pierre 1 rue du Nideck, pour l'installation d'un carport.
- M. SUY Mehmet 44 route Nationale, pour l'isolation extérieure et crépis.
- M. HARTENSTEIN Pascal 32 rue du Brotsch, pour l'installation d'une clôture panneaux.
- la SELARL Julien CARBIENER rue de Marmoutier, pour la création de 2 terrains à bâtir.

Acquisition de mobilier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler une partie du mobilier de la salle polyvalente (chaises et tables). En effet, certaines chaises cassées suite à leur usage intensif au fil des années, sont irréparables.

De plus, avec les différentes salles proposées à la location, la commune doit disposer suffisamment d'éléments de mobilier sur chaque site.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une offre de prix de la société MORGAN-OMC, fournisseur d'origine, afin de garantir l'homogénéité des chaises et tables et qui concerne l'achat de :

- 10 tables pliantes ;
- 200 chaises
- 1 chariot de transport pour tables
- 1 chariot de transport pour chaises

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis présenté pour un montant total de 23 344,80 € TTC.

Service minimum d'accueil dans les écoles en cas de grève

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi N° 2008-790 du 20 août 2008 institue un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.

La vocation de ce service minimum d'accueil est de répondre aux besoins des parents, qui, en cas de grève ou d'absences imprévisibles de 25 % ou plus du personnel enseignant, n'ont pas la possibilité de faire garder leurs enfants par ailleurs.

Une liste de personnes pouvant assurer l'accueil en cas de grève ou d'absences (agents municipaux, élus, assistantes maternelles, parents d'élèves, ...) doit être établie afin de garantir la continuité dans le service public.

Après concertation, la liste assurant ce service minimum est arrêtée comme suit :

- **Morgane GUEZOU (ATSEM)**
- **Sandrine RAEPPEL (ATSEM)**
- **Jacques BOILEAU**
- **Claudine CASPAR-GENET**
- **Anny SCHROEDER**

DIVERS

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de modifier une partie de l'éclairage du parking du centre polyvalent pour les usagers des salles (associations, locataires, ...). En effet, des travaux seraient à entreprendre afin de garantir une meilleure gestion de l'éclairage lors des périodes d'obscurité, en saison hivernale notamment. Monsieur EYLER se charge de prendre l'attache de la société EST Réseaux de Phalsbourg.
- Monsieur Michel MATHIEU demande si une poubelle sera installée sur le nouveau parking rue Principale. Ce point sera abordé une fois la réception des travaux effectuée.
- Monsieur Nicolas EYLER tient à remercier toutes les personnes qui ont participé au nettoyage de printemps du 28 mars dernier.

Séance du 04 mai 2026

Le Conseil municipal :

Emet un avis favorable à 4 déclarations préalables déposées par :

- M. PROUTEAU Philippe 6 rue des Pierres, pour le remplacement des volets.
- M. WERST Jérémy 7 rue du Wackenfeld, pour l'isolation extérieure des façades et peinture.
- M. REUTENAUER Claude 7 rue du Géroldseck, pour l'installation d'une pergola.
- l'ESPACE JENET – Le Rep'Aire des Pirates zone commerciale RD 1004, pour l'aménagement d'un espace de jeux indoor.

Renonce à son droit de préemption concernant une propriété bâtie située Parc du Commerce à Otterswiller, ci-après désignée et cadastrée section 2 parcelle 584, d'une surface de 28.37 ares.

Adopte à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget primitif 2026 qui s'établit comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
62268 Autres honoraires, conseils	+ 5 000 €
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes	+ 2 000 €
6068 Autres matières et fournitures	- 1 000 €
615228 Autres bâtiments	- 3 000 €
615232 Réseaux	- 3 000 €
Section d'INVESTISSEMENT	
2111 Terrains nus	- 78 000 €
2116 Cimetières	+ 5 000 €
27638 Créances immobilisées – autres établissements publics	+ 52 000 €
21828-041 Autres matériels de transports	+ 21 000 €

Actualise les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure selon la mise à jour de la Préfecture du Bas-Rhin en date du 09/03/2026 des tarifs applicables en 2027. Les tarifs maximaux de la base de la T.L.P.E. sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice de prix à la consommation hors tabac ; soit pour notre commune 19,10 € par m². Ces tarifs de base font l'objet de coefficients multiplicateurs, en fonction du support publicitaire et de sa superficie.

Le Conseil Municipal, après avoir reçu toutes les explications relatives à la modification de cette taxe et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et à compter du 01/01/2027

- d'établir les tarifs aux montants maximaux et de ne pas appliquer d'exonération ou de réfaction
- d'imposer un tarif minimal de 19,10 € pour les espaces publicitaires d'une surface inférieure à 1 m².

Fixe par 14 pour et une abstention, les nouveaux tarifs des concessions au cimetière comme suit :

LES TOMBES :

Durée : 30 ans :

Simple tombe : 300 €

Double tombe : 700 €

Durée : 50 ans :

Simple tombe : 530 €

Double tombe : 1 150 €

LES CAVURNES :

Pour 30 ans : 1 500 € la cavurne

Pour 50 ans : 1 900 € la cavurne

LE COLUMBARIUM :

Pour 30 ans : 1 800 € la case

Pour 50 ans : 2 200 € la case

Adopte à l'unanimité les devis de l'entreprise METZMEYER pour les travaux :

- d'aménagement de 10 cavurnes supplémentaires pour un montant de 11 040 € TTC ;
- l'extension du columbarium avec six cases supplémentaires pour un montant de 8 900 € TTC.

Désigne comme membre de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Saverne pour la mandature à venir, M. Joseph CREMMEL.

Décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et la charte d'utilisation.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics qui est une obligation légale depuis octobre 2018.

A l'heure actuelle, plus de 600 entités utilisent la plateforme Alsace Marchés Publics. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des entités publiques et privées
- Partager les expériences entre acheteurs membres
- Bénéficier d'un accompagnement à son utilisation.

Approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au GAS/CNAS de la commune afin de faire bénéficier ses agents d'une action sociale prévue par la loi à compter du 01/01/2026 ;

Approuve l'inscription au budget de la somme y afférant sur la base de :

- *Cotisation GAS : 19 €*
- *Cotisation CNAS : 233 €*
- Cotisation GARANTIE OBSEQUES : moins de 65 ans 40 € ;*
année des 65 ans et plus « SEUL » 50 € ;
année des 65 et plus « FAMILLE » 80 €.

Désigne :

- Mme Nathalie ZIMMERMANN Nathalie en tant que déléguée élue auprès de cette association,
- Mme Marie-Hélène ROSIN en tant que déléguée agent et correspondant.

Et approuve les conditions d'adhésion et d'application.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'association des parents d'élèves (APE) d'Otterswiller reçue par courriel du 17 février 2026.

Créée en 2025, l'APE soutient principalement les projets pédagogiques de l'école et contribue à réduire le coût des activités pour les familles en organisant plusieurs actions et événements au cours de l'année scolaire.

Compte tenu que la commune attribue annuellement une subvention à la coopérative scolaire à hauteur de 25 € par élève, le Conseil Municipal souhaite apporter son soutien à l'association par la mise à disposition à titre gracieux des salles communales uniquement pour les activités et manifestations scolaires.

ÉCLAIRAGE PUBLIC PARKING

Comme évoqué lors de la séance du 30 mars dernier, Monsieur EYLER Nicolas présente un devis de la société EST Réseaux afin d'effectuer des modifications d'une partie de l'éclairage public du parking du centre polyvalent.

Pour garantir une meilleure gestion de l'éclairage lors des périodes d'obscurité, les travaux consisteront en l'installation de plusieurs coffrets contenant des modules permettant de piloter les luminaires en définissant la puissance souhaitée.

Le montant de la prestation s'élève à 1 491,60 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'offre de prix de l'entreprise EST Réseaux présentée ci-dessus.

MODIFICATION DU TRACÉ DE LA PISTE CYCLABLE PRÈS DU CENTRE POLYVALENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tracé de la voie verte à hauteur du parking de la salle festive du centre polyvalent va être modifié pour des raisons de sécurité.

En effet, le risque, pour les usagers empruntant la piste cyclable, d'être percutés par les véhicules en stationnement à cet endroit n'est pas négligeable.

La commune d'Otterswiller, conjointement avec la CC du Pays de Saverne, a décidé d'engager des travaux de dévoiement de la piste cyclable. La commune prend en charge la dépose et repose de l'abri poubelle existant. L'intercommunalité s'acquittera du restant des travaux à savoir la création de la nouvelle voie et la mise en place des équipements de signalisation et de sécurisation.

Pour ce faire, Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise DIEBOLT TP concernant la participation de la commune pour un montant de 6 753 euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise DIEBOLT TP pour les travaux sus-référencés.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Une commission de contrôle des listes électorales est instituée dans chaque commune et pour l'ensemble des bureaux de vote que comporte celle-ci.

La commission a principalement 2 missions :

- Veiller à la régularité des listes électorales : dans ce cadre elle peut réformer les décisions d'inscriptions ou de radiation d'électeurs prises par le Maire et procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit.
- Statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires.

Dans les communes de 1000 habitants et plus la commission est composée de 3 membres :

- 1) Un membre du conseil municipal (hormis le Maire, les Adjoints, ou un conseiller détenteur d'une délégation)
- 2) Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département.
- 3) Un délégué désigné par le Tribunal de Justice.

Après concertation sont désignés comme membres du Conseil Municipal :

- Titulaire : Madame Magali FRITSCH
- Suppléant : Monsieur Pascal MUCKENSTURM

DIVERS

- Monsieur Jacques BOILEAU demande au Conseil Municipal si un panneau d'interdiction aux chiens peut être installé à l'aire de jeux du Schneeberg. Une vérification sera faite pour les 2 aires de jeux et l'installation de panneaux pourra être effectuée le cas échéant.
- Madame Coralie ANTOINE évoque le comportement totalement inapproprié de parents d'élèves stationnant de manière anarchique aux abords de l'école et à proximité immédiate du portail. Pour faire face à ces incivilités générant des situations dangereuses, Madame ANTOINE sollicite la mise en place de bornes ou plots rabattables pour sécuriser les lieux et empêcher tous stationnements inadéquats près des accès.

Séance du 05 juin 2026

Le Conseil Municipal :

Procède à l'élection des délégués appelés à voter aux élections sénatoriales qui se dérouleront le 27 septembre 2026 dans le département.

Conformément aux articles du Code électoral relatifs à l'élection des sénateurs, notre commune devra élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants selon le scrutin de liste paritaire.

Après un appel à candidature, une liste de candidats est déposée, à savoir :

- Liste « Joseph CREMMEL » :
 - 1) Joseph CREMMEL (délégué)
 - 2) Anny SCHROEDER (déléguée)
 - 3) Nicolas EYLER (délégué)
 - 4) Claudine CASPAR-GENET (suppléante)
 - 5) Raphaël WICKER (suppléant)
 - 6) Magali FRITSCH (suppléante)

Après dépouillement, la liste « Joseph CREMMEL » obtient 15 voix et est proclamée élue.

Emet un avis favorable à 8 déclarations préalables de travaux et à 2 permis de construire déposés par :

- Déclarations préalables :
 - M. HAUSSER Philippe 11a rue Sainte Thérèse, pour la réhausse d'un mur existant sur rue.
 - M. SAVELSBERG Patrice 15 rue du Donon, pour la mise en place d'une clôture mitoyenne.
 - M. BOUDOT Alain 17 rue du Donon, pour la mise en place d'une clôture mitoyenne.
 - Mme PEGEOT Valérie 18a rue de la Chapelle, pour la création d'un auvent de stockage.
 - M. PINAULT Julien 15 rue du Schneeberg, pour la mise en place d'une serre de jardin.
 - M. PINTO Olivier 11 rue du Schneeberg, pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
 - M. KIRCH Jacky 7 rue du Donon, pour la modification de l'aspect extérieur (tuiles, colombage, fenêtres et peinture).
 - M. MATJEKA Rodolphe 15 rue du Niederbarr, pour la création de 2 balcons.
- Permis de construire :
 - M. PEGEOT Pierrick 18a rue de la Chapelle, pour la construction d'un carport.
 - M. ECKINCI Mustafa 70-72 rue Principale, pour des modifications de l'aspect extérieur.

Renonce à son droit de préemption urbain concernant :

- Une propriété bâtie située 13 route Nationale à Otterswiller, cadastrée section 2, parcelles 437, 439 et 440, d'une surface totale de 11,93 ares.
- Une propriété bâtie située Parc du Commerce à Otterswiller, cadastrée section 2, parcelle 563/107, d'une surface de 4,77 ares.
- Une propriété bâtie située 32 rue du Brotsch à Otterswiller, cadastrée section 9, parcelle 350, d'une surface de 5,17 ares.

Prend connaissance de l'obligation dans le cadre de la création d'une tranche de lotissement d'aménager un bassin pour stocker les eaux pluviales de cette dernière, par la société AMIRAL, porteuse du projet. Pour ce faire la société AMIRAL devra acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée section 9 n° 65 d'une contenance de 13,08 ares.

Dès lors, une nouvelle promesse unilatérale de vente doit être établie entre les deux parties pour intégrer ce point et ladite promesse reste consentie jusqu'au 31/12/2026 selon les mêmes conditions suspensives de vente initiale.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les termes de la nouvelle promesse unilatérale de vente dont le terme est prévu au 31/12/2026 au profit de la société AMIRAL et charge le Maire de résilier le bail de location de la parcelle section 09 n° 65 afin que l'acquisition dudit terrain puisse s'effectuer.

Décide d'engager des travaux dans les bâtiments communaux :

➤ **Ecole du Griffon**

- fourniture et pose de 3 cabines fermées avec verrous pivotants et voyants « libre/occupé » dans les sanitaires de l'école maternelle pour garantir l'intimité de chaque élève, par l'entreprise JUNG Menuiserie pour un montant de 5 925,60 € TTC.
- mise en conformité des installations électriques au groupe scolaire suite au rapport du bureau de contrôle DEKRA, par l'entreprise d'électricité Marc MEYER pour un montant de 15 108,24 € TTC.

➤ **Salle polyvalente**

Mise aux normes suite à la vérification périodique annuelle, des installations électriques par l'entreprise d'électricité Marc MEYER, pour un montant de 2 439,60 € TTC.

➤ **Local archives**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le local situé sous la mairie, malgré une ventilation lors des périodes chaudes, présente un taux d'humidité trop élevé pour la conservation optimale des archives communales.

Afin de pallier à ce problème, Monsieur le Maire propose aux conseillers de déplacer les archives dans l'ancienne salle d'activités de l'école primaire au 1 rue Principale.

Il présente une offre de prix de l'entreprise LUTZ pour le remplacement de la porte d'entrée et l'installation de volets roulants pour 4 fenêtres.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la société LUTZ en retenant la variante PVC pour le changement de la porte d'entrée pour un montant total des travaux s'élevant à 7 523,70 € TTC.

Désigne les électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au comité syndical de l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique).

- Electeur titulaire : M. CREMMEL Joseph

- Electeur suppléant : Mme SCHROEDER Anny, qui sera appelée à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire.

Décide de verser des subventions, à la demande de bénéficiaires de cadeaux offerts par la commune à l'occasion des grands anniversaires et noces d'or, aux associations suivantes :

- "Bon Tempérament" : 25 € pour un anniversaire
- "Enfants Espoir du Monde" : 25 € pour un anniversaire
- "Restos du cœur" : 50 € pour 2 anniversaires

Accorde une subvention pour l'année 2026 de **200 €** à l'association Garde et Aide à domicile.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS

Le Maire rappelle que les acheteurs publics doivent, sauf certaines situations dérogatoires, conclure de nouveaux contrats de fourniture d'électricité dans le respect des règles de la commande publique, suite à la suppression progressive des tarifs réglementés.

Dans un souci de simplification et d'économie, la Communauté de Communes du Pays de Saverne et plusieurs de ses communes membres ont souhaité se rapprocher au sein d'un groupement de commandes pour l'achat de la fourniture et l'acheminement d'électricité.

Une convention doit être établie entre les parties afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement.

La Communauté de Communes du Pays de Saverne mènerait la procédure de passation en tant que « coordonnateur » du groupement et assurerait la signature et la notification des marchés. Chaque membre du groupement s'engagerait à exécuter les marchés correspondant à ses besoins.

Les frais de publicité seraient pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Saverne. En outre, la commission d'appel d'offres chargée d'attribuer le marché serait celle de la Communauté de communes du Pays de Saverne.

Le Maire propose au Conseil municipal de faire adhérer la Commune à ce groupement de commandes pour :

- le point de livraison de la salle polyvalente où la puissance souscrite est supérieure à 36 kva
- le point de livraison de l'école communale, où la puissance souscrite est inférieure à 36 kva

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire participer la commune à ce groupement et autorise M. le Maire à signer la convention et tous documents y afférents.

COMMUNICATIONS

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un cabinet SOS Médecins 67 va ouvrir prochainement sur la commune à proximité des radiologues du SIMSE et dispensera des consultations pour la prise en charge, en horaire d'ouverture du cabinet, des demandes de soins non programmés travaillant ainsi en complémentarité avec l'offre médicale (pour éviter l'engorgement des URGENCES, ...) et les médecins traitants.
- Suite à la cessation d'activité du magasin ZEEMAN situé au parc du Commerce, Monsieur le Maire signale aux conseillers un projet d'implantation d'un club de fitness dans le local de l'ancienne enseigne, actuellement en cours d'instruction.

Monsieur le Maire a fait part au futur exploitant que les horaires d'ouvertures et de fermeture du club doivent être cohérents avec le règlement de la zone, afin de ne générer aucune nuisance sur le secteur de ladite zone.

- Madame SCHROEDER Anny présente le 1^{er} bilan du piégeage de printemps des frelons asiatiques initié par la CC du Pays de Saverne.

En effet, l'intercommunalité a fait l'acquisition de pièges afin de mettre en place un plan d'action et la création d'un réseau de référents intercommunaux pour cette opération.

Le piégeage s'est déroulé courant mai sur une période de 10 jours mais a permis de mettre en évidence la présence de frelons asiatiques dans les 3 pièges situés à différents endroits du ban communal. La prochaine saison de piégeage débutera fin février / début mars 2027.

- Madame CASPAR-GENET Claudine présente un rapide compte-rendu d'une réunion d'information de la CCPS du 19 mai 2026, au sujet de la Trame Verte et Bleue.

Cette trame regroupe des **réservoirs de biodiversité**, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (forêts, mares, zones humides...) ainsi que des **corridors écologiques** qui assurent la connexion entre ces différents réservoirs (haies, cours d'eau, bosquets, vergers...).

Dans le cadre de ce projet d'envergure, la ComCom lance un appel à projets subventionnable jusqu'à 80%. Cependant, **les dossiers doivent être déposés avant le 30 septembre 2026 et une telle opération ne se reproduira plus avant 2029.**

Concrètement, la subvention de 80% peut être octroyée pour la protection d'une zone, la restauration de milieux, la plantation de haies, la restauration ou création d'une mare ou d'une zone humide, et également l'acquisition de parcelles entrant dans ce dispositif.

M. le Maire propose d'étudier la possibilité pour la commune de présenter un dossier concernant l'acquisition de terrains se situant au lieu-dit « Herrenmatt » bordant le Kohbach, ruisseau affluent du Mosselbach afin de renaturer cette zone.

La référente TVB de la CCPS, Madame SCHAEFFER Adeline, sera contactée en ce sens pour le montage d'un tel projet.

DIVERS

- Monsieur LOUIS Christian demande si la pose d'un store au niveau de la cafétéria de la salle polyvalente est envisageable.
Monsieur EYLER Nicolas propose d'installer une tonnelle de la commune si besoin en cas de manifestation.
- Monsieur LOUIS Christian souhaite savoir si les haies peuvent être coupées au terrain de tennis ?
A l'heure actuelle, il n'est pas prévu d'effectuer ces travaux. Ce point sera abordé lors d'un projet de réaménagement du parking du terrain de tennis.

Nettoyage de printemps

C'est sous un ciel gris, mais sans pluie, que des bénévoles du village, des associations et du Conseil Municipal ont rejoint le parking de la salle polyvalente pour participer à l'opération de nettoyage du ban communal, le samedi 28 mars 2026 au matin.

Munis des équipements nécessaires, les groupes n'ont pas tardé à se former afin de se répartir sur les parcours judicieusement préparés en amont par l'adjoint, Nicolas EYLER.

Le long du contournement vers Saverne, les routes vers Gottenhouse, la voie verte, les chemins de randonnée du Bari, les abords de la RD1004, de la D1404 et les différentes rues du village. Le constat est plutôt positif en voyant la quantité de déchets de la benne à la fin de la tournée en baisse.

Cependant les mégots jetés au sol, restent un fléau, ainsi que les déchets (sachet, gobelet et emballage) de la restauration rapide jetée à tout-va.

La matinée s'est soldée par un moment convivial autour d'un repas, en présence de M. le Maire, qui a remercié tous les participants de leurs présences et de leurs implications.

Au menu : soupe au pois /saucisses, café et éclair.

Anny SCHROEDER



Embellissement et décoration de la commune

Vous l'avez certainement remarqué, à l'occasion des fêtes de fin d'année et de la période de Pâques, notre village s'est vu orné de quelques nouveautés en termes de décoration et d'embellissement, ainsi des personnages en bois, sapin et autres œufs de pâques sont venus égayer les rues du village.



Merci à Robin, Néo et Robert pour la confection et la mise en place de ces décorations, remerciements particuliers à Christiane et Marie-France pour la partie colorée de mise en peinture.

Bon nombre d'entre vous ont témoigné leur satisfaction de voir le village s'embellir. Nous allons donc continuer sur cette dynamique et apporter également à l'avenir une touche de couleurs dans les espaces du lotissement.

Carnet Rose

De mémoire d'Otterswilleroises et d'Otterswillerois, cela fait bien plusieurs décennies que ce n'était pas arrivé, il y a bien eu l'une ou l'autre tentative sur le toit de l'église mais sans succès jusqu'à cette année 2026.

Un nid de cigogne est apparu sur un poteau électrique rue des pierres et pour la première fois un cigogneau est né à Otterswiller, félicitations aux heureux parents et bon envol au nouveau-né.

Nul doute que ce petit est devenu la mascotte du quartier !

Nicolas EYLER



Fête des seniors « S'Maifescht »

C'est le 10 mai dernier que les aînés du village se sont rencontrés autour de ce repas annuel. Nous étions 134 et si le karaoké n'a pas eu grand succès c'est tout simplement parce que tout le monde était heureux de se retrouver, de déguster un bon repas - de niveau gastronomique 🍷 - et de papoter et de papoter encore jusqu'à plus soif ! Trop bien ! Comme disent les jeunes 😊



Dans la continuité des pratiques antérieures, la nouvelle équipe municipale s'est mobilisée -avec l'implication de leurs conjoints- pour assurer l'organisation de ce moment qu'elle avait à cœur de réussir pour le bonheur de nos aînés.



Comme chaque année, Anny Schroeder nous a décoré les tables de magnifiques bouquets qui ont fait l'objet d'une loterie en fin de journée et qui égayent désormais les jardins des gagnants.

Un remerciement particulier à Christiane Engel qui a assuré sa présence auprès des seniors du village durant deux mandats et qui maintenant participe au repas en tant que convive.

La nouvelle équipe de la commune a été présentée et M. le Maire Joseph CREMMEL a fait le bilan de l'année écoulée en termes d'état civil et de projets en cours sur la commune.

Parmi les projets, celui d'un club seniors qui se construira à partir de septembre.

Objectif : lutter contre l'isolement social en proposant des activités conviviales, culturelles, sportives, artistiques, ludiques ...etc.

A l'issue du repas, certaines personnes se sont déjà dites intéressées pour faire partie du comité et apporter leur énergie à ce projet. Toutes les idées et les bonnes volontés sont les bienvenues !

Si cela vous inspire, voici le contact : claudine.caspar@mailo.com ou la mairie : au 03.88.91.22.05.

Claudine CASPAR-GENET

A noter : Le repas a été cuisiné par Martine HOVECK et le dessert par la boulangerie-pâtisserie REUTENAUER



Echos de la vie scolaire 2024/2025

Quelques événements forts de ce 2^{ème} semestre

Tournois de badminton et de handball (2x 1^{ère} place) : CM1/CM2



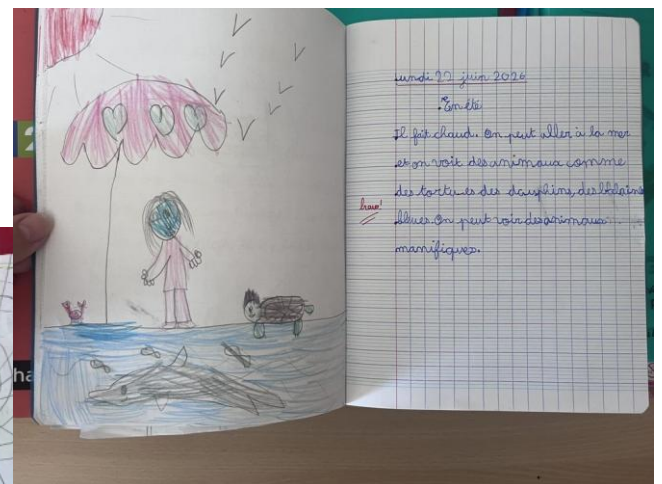
Des séances au potager de l'école : MS/GS et CM1/CM2



Sortie Parc de Ste Croix à Rhodes : PS/MS/GS



Productions d'écrits et en arts plastiques : CP - CE1/CE2



Du lundi 1^{er} au vendredi 5 juin 2026 : CM1/CM2
 Classe verte « Air, vent et voile » au lac du Der Chantecoq à Giffaumont (Marne)



Présentation musicale : 12 juin 2026



Organisation de l'école pour l'année scolaire 2026/2027

CLASSES

PS/MS :
 MS/GS :
 CP/CE2 :
 CE1 :
 CM1/CM2 :

ELEVES

$8 + 11 = 19$
 $6 + 13 = 19$
 $14 + 11 = 25$
 24
 $11 + 12 = 23$

ENSEIGNANTS

C. NAKAS
 I. JAKOPINA
 V. FALLACARA
 R. FALLACARA
 C. KREMER

Christophe KREMER - Directeur

Le Tennis Club d'Otterswiller



Tournoi 2026 du Tennis Club d'Otterswiller : une édition réussie sur tous les plans

Du 6 au 23 mai 2026, le Tennis Club d'Otterswiller a une nouvelle fois confirmé le succès de son tournoi annuel, mêlant sport, convivialité et esprit associatif.

Pendant près de trois semaines, 96 joueuses et joueurs se sont affrontés dans les catégories Seniors Messieurs, +45 ans, +60 ans et Seniors Dames. Une belle participation qui témoigne de l'attractivité croissante de l'événement, avec des compétiteurs venus parfois de très loin, comme de Besançon ou encore de Freyming-Merlebach, aux côtés des clubs voisins.

Malgré une météo capricieuse en début de tournoi, oscillant entre conditions hivernales et fortes chaleurs en fin d'épreuve, toutes les rencontres ont pu se dérouler dans d'excellentes conditions grâce à la mobilisation des bénévoles et au soutien des clubs alentours, ainsi qu'à la mise à disposition des infrastructures locales.

Côté convivialité, les soirées ont fait le plein : barbecues, soirée asperges et, nouveauté de cette édition, une soirée burger très appréciée. Autant de moments de partage qui renforcent les liens entre les clubs et participent à l'ambiance chaleureuse qui fait la réputation du tournoi.

Le Tennis Club d'Otterswiller tient à remercier l'ensemble des bénévoles ainsi que la municipalité pour leur précieux soutien. Une édition 2026 pleinement réussie, qui donne déjà rendez-vous l'an prochain !

Olivier DISTEL, Président





Association des Parents d'Élèves d'Otterswiller

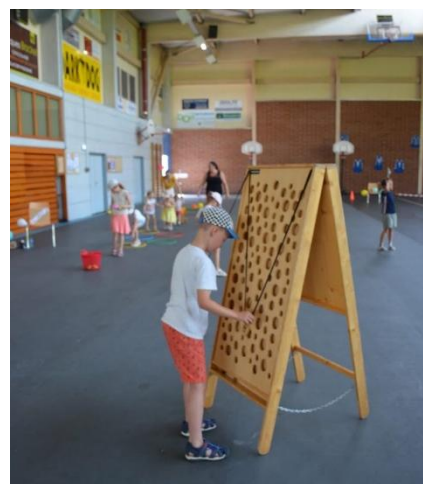
L'année écoulée a été riche en partages, en sourires et en moments de convivialité. Grâce à votre enthousiasme et à l'énergie de notre équipe, nous avons pu proposer de nombreux événements et offrir de beaux moments aux enfants de la commune.

Voici un retour sur les actions qui ont rythmé notre année :

- **11 novembre** : Notre traditionnelle **bourse aux jouets** a permis de donner une seconde vie à de nombreux trésors tout en faisant des heureux à l'approche des fêtes.
- **5 décembre** : Une journée doublement magique ! Nous avons eu le plaisir d'offrir le **goûter de Saint-Nicolas** aux enfants directement à l'école. En fin de journée, nous nous sommes retrouvés autour d'un bon **vin chaud** pour réchauffer les cœurs lors de la vente des sapins de Noël.
- **13 février** : Place à la fête avec le **goûter de Carnaval** offert aux écoliers, pour le plus grand bonheur des petits gourmands déguisés.
- **Vacances de février** : Petits et grands se sont défiés dans la bonne humeur lors de notre **après-midi jeux de société**.
- **31 mai** : Vous avez été nombreux à répondre présents pour notre opération de **vente et livraison de viennoiseries** à domicile, une belle manière de commencer le week-end.
- **20 juin** : Nous avons clôturé l'année en beauté avec notre grande **kermesse**, un moment festif et chaleureux pour célébrer l'arrivée de l'été.

UN IMMENSE MERCI !

Rien de tout cela ne serait possible sans vous. Nous tenons à remercier chaleureusement **tous les bénévoles** qui donnent de leur temps sans compter, ainsi que **les parents** pour leur implication constante et leur soutien à chacune de nos actions. C'est grâce à votre présence et à votre générosité que ces projets prennent vie.



REJOIGNEZ-NOUS !

Vous souhaitez vous investir pour la vie du village et le bonheur des enfants ?

L'adhésion est toujours possible ! N'oubliez pas : *plus nous sommes nombreux, plus nous pourrons réaliser de belles choses.*

Que ce soit pour donner un coup de main ponctuel ou pour rejoindre l'aventure à l'année, vous êtes les bienvenus.

Bel été à tous et à la rentrée !

Amandine MOUGENOT - Présidente



Cavalcade des enfants – 28 février 2026

Nous avons commencé cette nouvelle année 2026 par notre traditionnelle cavalcade des enfants, qui s'est déroulée le 28 février 2026 dans une ambiance festive, joyeuse et colorée. Comme chaque année, cet événement très attendu a rassemblé de nombreux enfants et leurs familles pour partager un agréable moment de convivialité à l'occasion du carnaval.

Les rues du village se sont animées au rythme du défilé, de magnifiques princesses, des policiers courageux, des super-héros. Bien sûr, comme chaque année, le célèbre Harry Potter était également au rendez-vous et a rencontré un grand succès auprès des petits comme des grands.

Tout au long du parcours, les sourires, les rires et la bonne humeur étaient au rendez-vous. Les enfants ont pris beaucoup de plaisir à défiler ensemble, tandis que les parents et les spectateurs ont pu profiter de cette belle animation qui marque traditionnellement le début de nos manifestations de l'année.

À l'issue de la cavalcade, l'ensemble des participants s'est dirigé vers la salle festive où l'OMASSC avait préparé une agréable collation.

Tous les petits carnavaliers ont eu le plaisir de déguster de délicieux beignets offerts par l'association. Ce moment de partage a permis à chacun de se retrouver dans une ambiance chaleureuse et conviviale après l'effort du défilé.

Grâce à la participation de tous, cette édition 2026 de



la cavalcade des enfants a une nouvelle fois été une réussite et restera un très beau souvenir pour l'ensemble des participants. Nous donnons d'ores et déjà rendez-vous à tous l'année prochaine pour une nouvelle édition qui, nous l'espérons, sera tout aussi festive et réussie.

Assemblée générale du Crédit Mutuel – 10 avril 2026

Le 10 avril 2026 était un jour important pour le Crédit Mutuel avec la tenue de sa traditionnelle assemblée générale dans la salle sportive d'Otterswiller. Cet événement a rassemblé près de 400 personnes venues assister à cette rencontre annuelle dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Les convives ont pu apprécier un repas généreux et savoureux composé d'une assiette de charcuterie et en dessert un délicieux mille-feuille et le cadeau souvenir une planchette en bois gravé au nom de Credit Mutuel.

À cette occasion, l'association OMASSC a assuré le service tout au long de la soirée. Grâce à l'implication et au professionnalisme de ses bénévoles, les participants ont pu profiter pleinement de cette manifestation dans les meilleures conditions.



Après la partie officielle et le repas, la soirée s'est poursuivie dans une atmosphère festive. Le groupe de danseuses DANCING GIRLS AND BOYS est venu animer la salle avec plusieurs prestations qui ont rencontré un vif succès auprès du public. Leur énergie, leur talent et leur dynamisme ont contribué à mettre une excellente ambiance et à faire de cette soirée un moment particulièrement apprécié par l'ensemble des participants.

Pour ceux qui souhaitent revivre quelques instants de cette soirée, une vidéo de l'animation est disponible sur notre page Facebook. N'hésitez pas à la consulter et à la partager.

Nous gardons un excellent souvenir de cette manifestation et remercions tous les participants pour leur présence et leur bonne humeur.

Assemblée générale de Groupama – 17 avril 2026

Le 17 avril 2026 fut également une journée exceptionnelle avec la tenue de la traditionnelle assemblée générale de Groupama, qui s'est elle aussi déroulée dans notre belle salle. Après le succès de la manifestation organisée une semaine plus tôt, nos bénévoles étaient une nouvelle fois mobilisés pour accueillir les participants dans les meilleures conditions.

Près de 280 personnes ont participé à cette soirée placée sous le signe de la convivialité et du partage. Les convives ont pu apprécier un repas généreux et savoureux composé d'un délicieux bœuf bourguignon accompagné de ses spätzle à l'alsacienne. Pour terminer sur une note gourmande, une part de forêt-noire est venue régaler les participants. Un menu qui a fait l'unanimité et qui a été particulièrement apprécié.

Comme à leur habitude, les bénévoles de l'OMASSC ont répondu présents et se sont investis pleinement dans la réussite de cette manifestation. Du service en salle à la préparation, en passant par le rangement et le nettoyage, chacun a apporté sa contribution avec sérieux, efficacité et bonne humeur.



Organiser et assurer le bon déroulement de deux événements d'une telle ampleur à seulement une semaine d'intervalle représente un véritable défi. Grâce à l'engagement de nos bénévoles, ces deux assemblées générales ont été une réussite et ont laissé une excellente impression aux participants.

Préparation du Messti – 2, 4 et 5 octobre 2026

En parallèle de toutes ces manifestations, nous avons également commencé à travailler sur l'organisation de notre événement principal de l'année : la fête du village, plus connue sous le nom de **Messti qui se déroulera le premier week-end d'octobre**.

Comme chaque année, les premières réunions de préparation ont déjà eu lieu afin de proposer aux habitants et aux visiteurs un programme attractif, festif et convivial. Cet événement est un moment fort de la vie du village et mobilise de nombreux bénévoles qui s'investissent plusieurs mois à l'avance pour assurer sa réussite.

Le traditionnel **vendredi soir sera consacré aux enfants du village**, avec des animations spécialement organisées pour leur permettre de passer un agréable moment dans une ambiance festive et familiale.

Le **dimanche soir**, nous aurons le plaisir de retrouver le groupe Dominos qui viendra, comme l'an passé, mettre l'ambiance et faire danser le public tout au long de la soirée grâce à son répertoire varié et dynamique.

Nous sommes en pleine réflexion concernant le programme de la journée du dimanche.

Plusieurs idées sont actuellement à l'étude afin de proposer des animations, des démonstrations et des moments d'échange qui permettront à chacun de découvrir la richesse du tissu associatif de notre village.

Le Messti se clôturera **le lundi soir** par la traditionnelle soirée des Harengs.

Mais nous ne manquerons pas de vous communiquer davantage d'informations dans les prochaines semaines. D'ici là, nous poursuivons les préparatifs avec enthousiasme afin de vous offrir un Messti 2026 convivial, festif et riche en animations.

Nous comptons sur votre présence pour faire de cette nouvelle édition un grand moment de partage et de convivialité pour l'ensemble du village.

Remerciement aux bénévoles

Un immense merci à tous les bénévoles, merci à chacun d'entre vous pour votre précieuse contribution. Grâce à vous, chaque événement est une réussite. Votre présence est une véritable richesse pour notre équipe. Nous comptons sur vous pour revenir encore plus nombreux et continuer cette belle aventure à nos côtés !

Eric DIETRICH, président

Le Foyer des Jeunes et de la Culture : une année dynamique à Otterswiller

Le Foyer des Jeunes et de la Culture d'Otterswiller poursuit, année après année, sa mission d'animation et de lien social au cœur de notre commune. Grâce à l'engagement d'une équipe d'environ 80 bénévoles, l'association continue de proposer des activités variées, ouvertes à tous, et particulièrement tournées vers la jeunesse.

L'année écoulée a une nouvelle fois été marquée par un programme riche et dynamique. Les accueils jeunes du vendredi soir restent un rendez-vous incontournable, offrant aux adolescents un espace d'échange, de loisirs et de convivialité dans un cadre bienveillant.



Parmi les activités régulières, l'atelier photo mérite également d'être mis à l'honneur. Réuni un mardi sur deux, cet atelier rassemble des passionnés, débutants comme confirmés, autour d'un même objectif : partager le plaisir de la photographie, découvrir de nouvelles techniques et poser un regard différent sur notre environnement.



Les soirées organisées le premier vendredi de chaque mois ont également rencontré un franc succès. Ces moments conviviaux permettent de rassembler les habitants autour d'animations variées. Certaines soirées ont ainsi réuni près d'une quarantaine de personnes, témoignant de l'intérêt et de l'attachement du public à ces temps de rencontre.



L'un des temps forts de l'année reste sans conteste le traditionnel **feu de la Saint-Jean**. Cette édition a été une véritable réussite, tant par la qualité de l'organisation que par la participation du public venu nombreux. Cet événement emblématique contribue à faire vivre les traditions tout en renforçant les liens entre les générations.

Ces réussites sont le fruit d'un engagement collectif. Le Foyer tient à remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles pour leur implication, ainsi que la commune pour son soutien constant. Sans oublier tous les participants qui, par leur présence, donnent tout son sens à ces actions.



Fort de cette dynamique, le Foyer des Jeunes et de la Culture entend poursuivre sur cette lancée et proposer, dans l'année à venir, de nouvelles initiatives afin de continuer à faire vivre Otterswiller dans un esprit de partage et de convivialité.

L'équipe du FJCO





Au moment de la rédaction de ces lignes, la saison de pêche a déjà débuté.

Nous avons souhaité réserver la première journée de pêche aux bénévoles, dans une ambiance conviviale placée sous le signe de la détente et du plaisir de la pêche, le tout sous un magnifique soleil. Cette rencontre était l'occasion de remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation des travaux au sein de notre association.



Du côté des aménagements, plusieurs améliorations ont été réalisées. Nous avons notamment finalisé l'aménagement du bloc sanitaire en prolongeant la toiture, créant ainsi un espace abrité supplémentaire en cas d'intempéries. L'entreprise Weru de Gottenhouse est également intervenue pour installer de nouvelles fenêtres et portes au niveau du foyer et de la cuisine.

Après l'ouverture de l'étang lors de quelques dimanches matin, nous avons lancé la saison estivale avec une soirée tartes flambées organisée le mercredi 3 juin 2026.

Comme annoncé dans la précédente édition, l'étang sera ouvert un mercredi sur deux tout au long de l'été.

Pour suivre toute notre actualité et être informés de nos prochains événements, n'hésitez pas à nous suivre sur notre page Facebook. Les informations relatives aux ouvertures du mercredi ainsi qu'à la petite restauration disponible seront publiées en amont de chaque ouverture.

La plupart des mercredis, nous vous proposerons de savoureuses grillades. La saison estivale se terminera comme le veut la tradition avec notre soirée RIBS, et nous étudions également la possibilité de vous proposer un nouveau menu pour varier les plaisirs.



Martinien KOEHLER
Président

Une saison compliquée...

Quelques chiffres : 210 licenciés, 15 équipes, couvrant toutes les tranches d'âge à partir de 4 ans, près de 145 matchs à domicile.

Bilan mitigé pour nos équipes jeunes, bravo aux filles !

Accès aux phases finales pour la seule équipe féminine du club qui arrive à la 3ème place des finales départementales U13, ainsi que pour l'équipe 1 des U13 qui se classe en 4ème position des finales interdépartementales.

Les autres équipes jeunes sont également méritantes et se sont bien battues tout au long de la saison.



L'école de basket a terminé la saison de la plus belle des manières en participant à la Fête du Mini basket organisée par le comité de basket du Bas-Rhin. 4 équipes, 25 enfants, un jeune arbitre : une magnifique journée sous un beau soleil, et de beaux souvenirs en perspective.



On retient son souffle...

.... et on respire enfin ! L'équipe 1 est maintenue en Nationale 3. Une année compliquée, beaucoup de stress sur le banc et dans les tribunes. La nouvelle équipe sera suivie avec attention dès le mois de septembre prochain.

Une année en championnat régional pour l'équipe 2, qui n'a malheureusement pas réussi à se maintenir. Un nouveau défi sera à relever dès la rentrée.

Quant aux équipes 3 (D2) et 4 (D4), elles finissent respectivement 4ème et 7ème de leur poule.

L'événement de fin de saison : un week-end entier consacré au 3x3 !

Le samedi : tournoi jeunes avec 13 équipes, et le dimanche : place au tournoi Open + Access avec de très belles équipes et parfois du très haut niveau pour le bonheur des petits et grands spectateurs.

Une organisation sur plusieurs semaines, 2 jours intenses où tous les membres du comité et les bénévoles ont joué un rôle essentiel.



La traditionnelle brocante du Vendredi Saint a eu lieu le 3 avril. Encore une belle réussite pour cet événement organisé et géré comme tous les ans d'une main de maître par nos bénévoles.

Rendez-vous à l'étang

Comme tous les ans, la saison s'est terminée à l'étang d'Otterswiller sous une belle soirée d'été. L'occasion de remercier le comité, les bénévoles, les joueurs, les coaches, les officiels, les supporters, les donateurs et les partenaires.

Un peu de repos estival et joueurs et coaches seront prêts pour attaquer une nouvelle saison 2026-2027 dès le mois de septembre !



SOS Médecins arrive à Otterswiller



Un nouveau service de permanence médicale pour les secteurs de garde de Saverne, Marmoutier et Dettwiller ainsi que Bouxwiller, Ingwiller, et La Petite-Pierre. Ouverture prévue à l'automne 2026.

SOS Médecins est une association à but non lucratif reconnue d'utilité publique, présente à travers un réseau d'associations locales dans toute la France.

Forte de 40 ans d'expérience, l'association strasbourgeoise (SOS Médecins 67) assure une réponse médicale disponible 24h/24 et 7j/7, en interconnexion permanente avec le SAMU.

Pour développer le maillage du territoire (6 points de consultation répartis sur Strasbourg, Haguenau et Benfeld), l'association prévoit de s'implanter sur la commune d'Otterswiller, afin de répondre aux besoins des populations du secteur et d'offrir un nouveau service de garde médicale.

Un médecin sera systématiquement présent sur site, pour des consultations de Soins Non Programmés de médecine générale (de 0 à + 100 ans) dans un tout nouveau centre, **ouvert tous les soirs de la semaine et les week-ends & jours fériés**. SOS Médecins répond également à ceux qui nécessitent des soins à domicile (demandes soumises à régulation médicale préalable).

Douleurs, fièvre, traumatismes, difficultés respiratoires... Les médecins disposent d'un plateau technique (ECG, examens urinaires, antalgie, oxygénothérapie et aérosolthérapie, sutures simples, soins de plaie...) pour offrir des soins de qualité à + 70.000 patients de proximité.

SOS Médecins s'engage durablement dans le territoire, dans le respect des soignants et des patients qui l'animent.

En cas d'urgence, comment consulter ?

Pour votre sécurité et votre confort, l'accès se fait exclusivement sur **rendez-vous** via notre standard téléphonique (implanté à Strasbourg) au **03 88 75 75 75**, en cas d'urgence vitale contactez le 15.

Selon vos symptômes, vous aurez l'occasion d'échanger en direct avec un médecin régulateur, puis d'obtenir un rendez-vous, rapide et sans délais d'attente inutiles avant la prise en charge.

Infos pratiques

Lieu : 8, Parc du Commerce à Otterswiller (à côté du Centre d'Imagerie Médicale)

Horaires en semaine : tous les soirs de 20 h à minuit

Horaires le week-end et jours fériés : de 8 h (ou 12 h le samedi) à minuit

Téléphone : 03 88 75 75 75

En ligne : rdvasos.fr

Tarification : tarifs conventionnés Secteur 1, pratique du tiers-payant

Ouverture prévue : automne 2026

Installé en tant qu'auto-entrepreneur, je propose mes services de dépannage et d'assistance informatique auprès des particuliers, des associations et des petites entreprises.

Que vous rencontriez un problème avec votre ordinateur, votre téléphone portable, votre tablette, votre imprimante ou votre connexion Internet, je peux vous accompagner dans la résolution de vos difficultés informatiques du quotidien.

Mes prestations comprennent notamment :

- Le dépannage d'ordinateurs fixes et portables
- La suppression de virus et l'optimisation des performances
- L'installation et la configuration de logiciels
- L'assistance sur smartphones et tablettes
- La mise en service d'imprimantes et autres périphériques
- L'aide à l'utilisation des outils numériques
- Le conseil avant achat de matériel informatique

Mon objectif est de proposer un service de proximité, réactif et accessible à tous, avec des explications simples et un accompagnement personnalisé.

En partenariat avec une coopérative de Services A la Personne, je peux proposer une réduction fiscale sur certaines prestations.

Interventions à domicile ou assistance à distance selon les besoins.

Travaillant depuis mon domicile, je préfère un premier contact téléphonique ou par mail.

Anthony GANACHE

AG.S. Informatique à Otterswiller
Dépannage et assistance informatique
Tél. : 06.23.00.00.74
E-mail : contact@agsinformatique.fr
<https://www.agsinformatique.fr>



C'est avec une journée caniculaire que nous avons eu le grand plaisir d'accueillir les visiteurs, venus découvrir notre MAM.

Nous avons pu faire découvrir aux personnes présentes le savoir-faire d'une jeune artisane

" La Fabrik de Manon" venue nous soutenir pour cette deuxième édition des portes ouvertes.



Nos parents employeurs étaient aussi au rendez-vous avec une petite bourse de puériculture.



Certains de nos cigogneaux prennent leur envol pour l'école en septembre prochain, **des places se libéreront.**

Vous pouvez nous contacter au :

03 88 02 39 19 ou par mail,
latribudescigogneaux@gmail.com



Bouchra, Perrine et Marie-Thérèse vous souhaitent de très belles vacances d'été !

Réflexions sur le « vivre ensemble »

Une petite définition du *vivre-ensemble* extraite du Larousse : « *Cohabitation harmonieuse entre individus ou entre communautés* ».

Outre les fêtes, la culture, les liens intergénérationnels, les valeurs communes... ça inclut aussi le civisme et le respect des autres.

Voici quelques sujets de vivre-ensemble dans notre village...

 **Les chiens :** *nos compagnons à quatre pattes nous apportent tellement de joie et d'amour que personne ne songe à les accabler ! Mais leurs maîtres ont parfois besoin de se rappeler quelques principes dont l'application devrait grandement améliorer les relations dans l'espace public à savoir :*



- **Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école.** Ils peuvent inquiéter les enfants et les parents et comme c'est un animal, il peut aussi être stressé par des choses qu'on ne soupçonne pas en tant qu'humain et de fait, avoir une réaction potentiellement dangereuse. Inutile d'attendre un accident ; la prudence est de mise.
- **Les chiens ne sont pas admis sur les aires de jeux** pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus mais aussi pour conserver au lieu une certaine propreté. Les enfants jouent par terre et s'il y a des crottes partout, ça n'est vraiment pas top.
- **Sur la voie verte**, les chiens sont bien sûr les bienvenus MAIS ils doivent être en laisse et quand arrivent des promeneurs -à pieds ou à vélos- il convient de raccourcir la laisse suffisamment pour qu'en aucun cas, le chien ne puisse atteindre les personnes. Souvent les maîtres expliquent « *mais il n'est pas méchant, il ne fait rien vous savez* ». Là aussi, il convient de prendre en compte « l'autre » qui n'est pas forcément familier de ce chien en particulier ou des chiens en général.
- **Les déjections canines :** les ouvriers communaux ont effectué récemment un débroussaillage au niveau des bancs de la rue des Pierres. Nous vous publions dans ce bulletin une photo du carnage subi par ces personnes, dû à la concentration de déjections canines à cet endroit ; ils sont maculés d'excréments. Pensez à eux ! Dans le village, des TOUTOUNETTES (distributeurs de sachets pour le ramassage des crottes) sont installés place de l'ancienne gare (près du boulodrome), au lavoir, aux abords des aires de jeux...et évidemment, les sachets remplis se jettent dans une poubelle et non dans la nature ni dans les caniveaux (*ce qui arrive trop souvent*).



Visière de protection de l'ouvrier communal souillée par des déjections canines lors du débroussaillage du domaine public

 **Les nuisances sonores :** Nous avons tous la responsabilité de préserver la tranquillité



de notre environnement. Pour les particuliers, cela implique de limiter les bruits excessifs, qu'ils proviennent d'animaux, d'enfants, d'appareils électroménagers ou de jardinage ou encore d'activités de loisir. Lors d'événements festifs ou de travaux domestiques, il est recommandé de prévenir ses voisins en cas de gêne potentielle, ce qui favorise le dialogue et limite les tensions.

- **Les tondeuses :** s'abstenir de tondre entre 12 h et 14 h est une bonne pratique de voisinage. Evitez le dimanche et si ça n'est pas possible, limitez-en l'utilisation entre 9 h et 12 h.

- **Les fêtes** : c'est chouette les fêtes ! Mais pensons à baisser le son après 22 h (*ça c'est la loi* 🙌😊).
- **Containers à déchets de la rue de la Chapelle** : afin de ne pas créer de nuisances sonores, il vaut mieux éviter le dépôt de verre (très bruyant) après 22 h et même avant si possible.

🚦 **Le stationnement dans le village** : l'année dernière et cette année, la commune a concrétisé des projets de parkings, notamment avec celui de la rue principale au niveau de l'église (*qui devrait ouvrir dès la réception des travaux*) et le marquage au sol de places de stationnement et de zones interdites.

Le vivre-ensemble c'est partager son lieu de vie et c'est donc tenir compte du fait que dans notre commune, nous vivons avec des enfants, des personnes âgées, handicapées -parfois les deux - des piétons...etc. Les voitures sur les trottoirs obligent les piétons, les poussettes ou les personnes en fauteuils roulants à descendre sur la chaussée et parfois aux abords de croisements ce qui est dangereux. Le comble, c'est lorsque des voitures sont garées sur un passage piétons !

Force est de constater qu'un rappel du Code de la Route (autrement dit, la loi) est nécessaire en la matière.



- Il est interdit de stationner sur le trottoir sauf sur les cases marquées au sol à cet effet
- Il est interdit de stationner sur les bandes jaunes continues
- Il est interdit de stationner sur les passages marqués pour les piétons

S'ils ne sont pas respectés, ces cas constituent des infractions et sont verbalisables. Des rappels plus ou moins formels ont déjà été faits. La municipalité passera à la vitesse supérieure en saisissant la gendarmerie pour des verbalisations dans les prochaines semaines.

🚦 **Circulation sur la voie verte** : la Voie Verte a beaucoup de succès ! Et nous en sommes tous très heureux. Elle est devenue un lieu de flâneries champêtres à pied, à vélo ou en trottinette... aussi un terrain de sport pour les joggeurs du dimanche comme pour les sportifs assidus et bien sûr les aires de repos et de jeux sont très fréquentées et c'est tant mieux !



Là aussi quelques règles facilitent le bien vivre ensemble.

- **À vélo ou à trottinette, un petit coup de sonnette** quand on arrive en silence derrière un promeneur qui flâne le nez en l'air, ça évite l'effet de surprise et les collisions. *Et ponctuer le coup de sonnette d'un « merci ! » quand on passe à la hauteur du piéton qui s'est écarté, ça mange pas de pain et c'est sympa !*
Un vélo doit être équipé d'une sonnette dont le son doit être entendu à 50 mètres au moins. Ne pas respecter cette règle est puni d'une amende.
- **À vélo ou à trottinette toujours, la nuit** ou même le jour lorsque la visibilité est insuffisante, il est obligatoire de porter un gilet de haute visibilité (gilet jaune rétro réfléchissant) pour circuler hors agglomération.
Ne pas respecter cette règle est puni d'une amende.
- **Et pour les piétons**, la Voie Verte étant un espace partagé, il convient d'être vigilant, d'appliquer les principes du vivre-ensemble et de les inculquer aux enfants dès le plus jeune âge.
- **Les déchets** : C'est une évidence mais il faut le redire et le redire encore : on ne jette pas les papiers et autres cannettes vides dans la nature. Qui n'est pas d'accord ?

Communications de la mairie

Horaires de la mairie



	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	8 h 00 à 12 h 00	14 h 00 à 18 h 00
MARDI	fermé permanence téléphonique assurée	14 h 00 à 18 h 00
MERCREDI	8 h 00 à 12 h 00	fermé
JEUDI	8 h 00 à 12 h 00	14 h 00 à 18 h 00
VENREDI	fermé permanence téléphonique assurée	13 h 00 à 17 h 00

Nouveaux habitants

Pensez à déclarer votre arrivée en mairie !



Vous avez élu domicile à OTTERSWILLER et nous vous y souhaitons la bienvenue.

Nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer votre établissement en nous déclarant votre changement d'adresse. Cela afin de nous permettre de tenir à jour notre fichier "population".

Bruits de voisinage

Nous rappelons les dispositions réglementaires concernant les bruits de voisinage :

➤ l'usage de tondeuses ou autres matériels motorisés de jardinage etc... n'est autorisé que :

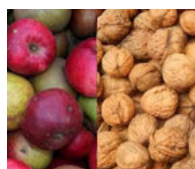
⇒ les jours ouvrables **entre 8 h 00 et 20 h 00**

⇒ les dimanches et jours fériés **entre 9 h 00 et 12 h 00**

➤ **concernant les autres aspects du bruit (musique, rassemblement dans les lieux public...)**
la réglementation stipule **qu'après 22 h on ne fait plus de bruit !**



Adjudication-vente de fruits et de bois



⇒ **Le samedi 22 août 2026 à 11 h 00, à la mairie**

sera organisée une vente communale de **pommes et/ou de noix à cueillir**

⇒ **Le samedi 26 septembre 2026 à 11 h 00,
à la mairie**

sera organisée une **vente de bois**



Le frelon asiatique

En début de ce printemps, à Steinbourg, la Communauté de Communes du Pays de Saverne, sous la conduite d'Adeline SCHAEFER (Chargée de mission Trame Verte et Bleue) a organisé une réunion d'informations et d'échanges sur le frelon asiatique.

Nombreux apiculteurs et représentants de commune y ont participé.

Les échanges d'expériences étaient bénéfiques pour comprendre son origine sur notre territoire, permettre d'identifier un nid primaire et un nid secondaire, mais aussi de connaître les répercussions sur les ruches, les nids d'oiseaux et la pollinisation.

Originaire d'Asie, le frelon asiatique a été introduit en France de manière accidentelle au début des années 2000. Il a été formellement identifié pour la première fois dans le Lot-et-Garonne en 2004.

Cette espèce est dotée de capacités d'expansion exceptionnelles puisqu'en une dizaine d'années, elle a colonisé la quasi-totalité du territoire métropolitain et en 15 ans, elle a été répertoriée dans 9 autres États européens.

Nos objectifs :

- *Sensibiliser les citoyens et les acteurs locaux pour déclencher une dynamique locale*
- *Coordonner le piégeage de printemps sur le territoire*

La population doit être informée de la présence du frelon pour mieux **identifier les nids** et participer le cas échéant au **piégeage des fondatrices**. Le piégeage des fondatrices au printemps (mi-février à début mai) prévient la formation des nids secondaires et permet d'éviter les fortes prédatons observées en été-début d'automne. Il doit être réalisé de manière encadrée.

En tant que « référent frelons asiatique » de la commune pour la Communauté de Commune du Pays de Saverne,

J'ai mis en place 3 pièges durant les 15 derniers jours d'avril. Une dizaine de frelons asiatiques y ont été comptabilisés par piège.

Ils ont été placés sur différents sites : au lavoir-rue Ste Thérèse, près de la rivière -rue des Pierres et le troisième dans le bois près de l'école.

Ils sont suspendus au-dessus d'1,30 m.

Ces pièges seront remis en place mi-février 2027.

C'est ensemble que nous pourrons lutter au fil des années, les méthodes de lutte se sont affinées pour donner des résultats satisfaisants. Continuons ! 😊



Lisez attentivement les modalités à suivre sur les pages suivantes.

Anny SCHROEDER

Les clés du succès dans la lutte
contre le frelon à pattes jaunes :

IDENTIFIER LE FRELON À PATTES JAUNES pour préserver la biodiversité

Le saviez-vous ?

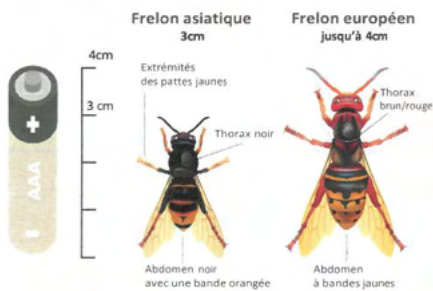
Quelques précautions

Signaler* tout nid ou groupe de frelons

Différencier le frelon asiatique des insectes, essentiels à la biodiversité

Bannir les pièges non sélectifs (type piège à guêpes, fait maison), néfastes pour tous les insectes

Contactez un professionnel agréé pour détruire un nid



SIGNALER LES NIDS des frelons à pattes jaunes

Communauté de Communes
du Pays de Saverne



Nid primaire

- Reine fondatrice
- Mars à mai
- Petit de la taille d'une orange ou d'un melon
- Entrée vers le bas
- Abrité (charpente, fenêtre/volet, nichoir d'oiseaux, abri de jardin, grange, parasol, garage...)

Nid secondaire

- Jusqu'à 2000 ouvrières
- À partir de juin
- Gros en forme de poire (jusqu'à 1m de hauteur et 50cm de diamètre)
- Entrée sur le côté
- Souvent en hauteur (arbre, maison...)

Le saviez-vous ?
1 colonie en chiffres

1 colonie = jusqu'à
10 nids l'année suivante

12 kg d'insectes
consommés/an dont 1/3
d'abeilles

Zone de chasse allant
jusqu'à 2km

LUTTER EFFICACEMENT

en contactant les bons intervenants au bon moment

Le frelon à pattes jaunes est généralement calme, mais il devient **dangerueux** lorsqu'il se sent **agressé** ou que l'on s'approche de son nid.



Communauté de Communes
du Pays de Saverne



VOTRE INTERCOMMUNALITÉ vous aide à lutter contre LES FRELONS ASIATIQUES*

*frelons à pattes jaunes,
Vespa velutina nigrithorax

- Signaler
toute l'année
- Piéger
sélectivement
- Détruire
en toute sécurité

Ensemble, Protégeons notre territoire

- Protégeons la population : une espèce qui perturbe la vie quotidienne et peut présenter un danger à proximité des nids
- Préserveons la biodiversité : une espèce qui bouleverse l'écosystème local
- Protégeons les abeilles : jusqu'à 25% de pertes dans les colonies du fait de la présence du frelon à pattes jaunes
- Protégeons nos vergers : un impact direct sur les récoltes

Qui fait quoi ? une lutte collective

Signaler
toute l'année

Tout le monde peut signaler :

- Un nid primaire
- Un nid secondaire
- Un groupe de frelons
- La destruction d'un nid

Comment le signaler ?

- Scanner le QR code pour accéder au formulaire de signalement
- Contactez votre Communauté de Communes
- Contactez votre mairie

www.cc-paysdesaverne.fr/r/signaler-frelons.php



Communauté de Communes
du Pays de Saverne
16 rue du Zornhoff - 67700 SAVERNE
03 88 71 12 29

Piéger
sélectivement

Réseau de référents intercommunaux

200 pièges sélectifs achetés par votre Communauté de Communes seront mis à disposition d'un réseau de référents intercommunaux et répartis sur l'ensemble du territoire.

Saviez-vous que 4 à 6 pièges faits maison type piège bouteille ont le même effet néfaste qu'une colonie de frelons à pattes jaunes ?

Détruire
en toute sécurité

Uniquement par des professionnels agréés

Les nids de frelons sont dangereux, faites intervenir un professionnel agréé.

Il appartient au propriétaire d'ordonner et de financer la destruction d'un nid de frelons.

Demandez à votre mairie sa politique de lutte contre le frelon à pattes jaunes.



Piège à frelon asiatique
Velutina Beevital

Votre interco' vous aide
à lutter contre le frelon
à pattes jaunes

Mise en place d'un plan
d'action et création d'un
réseau de référents inter-
communaux pour organi-
ser le piégeage

Achat de 200 pièges pour
notre réseau de référents

Organisation de réunions
d'informations

In partenariat avec :
Mossig et Vignoble

Dans le cadre d'une démarche :

Trame
Verte & Bleue

Communauté de Communes
du Pays de Saverne

Communauté de Communes du Pays de Saverne - 16 rue du Zornhoff - 67700 Saverne - Tél : 0388711229 - Email : contact@cc-saverne.fr
Credits images : Freepik, Adobe Stock, JPol Marx | Contenu protégé - Reproduction interdite | Données signalées uniquement pour la lutte contre le frelon asiatique | Imprimé par nos soins | Ne pas jeter ce flyer sur la voie publique

PanneauPocket : pour être à l'info !



Les informations et alertes de la commune sont sur PanneauPocket.

Penser à installer l'application sur votre smartphone ou sur ordinateur et mettez en favoris votre collectivité pour recevoir les notifications en temps réel.

<https://www.panneaupocket.com/>

ou scannez pour télécharger l'application



Information de la Communauté de Communes du Pays de Saverne

**Toute l'actualité de votre commune
et de votre interco' en un clic**

**Abonnez-vous gratuitement
et recevez par email :**
Vos données sont utilisées uniquement pour vous envoyer les actualités.
Conformément au RGPD, vous pouvez vous désabonner à tout moment.

ACTUALITES

INFOS PRATIQUES

CONSEILS

SORTIES

**Communauté de Communes**
du Pays de Saverne


**SCANNEZ LE QR
CODE POUR
VOUS ABONNER**



UNE APPLI POUR GÉRER VOS DÉCHETS



Quel est mon jour de collecte ? Où se trouve le point d'apport volontaire le plus proche pour jeter mes bouteilles en verre ? Quand la déchèterie est-elle ouverte ? Le SMICTOM de Saverne met en place un nouvel outil numérique, « Mes Déchets » qui vous donne toutes les infos sur ses services et les déchets, à partir de votre commune.

Un nouveau site internet



Découvrez notre nouveau site internet : **www.smictomdesaverne.fr** depuis un ordinateur ou depuis un smartphone ! Ce site est équipé d'un nouvel outil qui permet de vous donner toutes les informations pratiques liées à la gestion de vos déchets. Cliquez sur "Mes déchets" sur la page d'accueil et laissez-vous guider. La seule donnée que vous avez à lui indiquer, c'est votre adresse.

Téléchargez l'application sur votre smartphone (Android ou Iphone) pour accéder rapidement à toutes les informations liées aux déchets. En rentrant votre adresse, vous aurez accès à des informations personnalisées.



Quelles infos, quels services ?



Vous saurez ensuite tout sur vos poubelles au quotidien : le jour et l'heure de ramassage des poubelles, la borne à textile la plus proche, les consignes de tri, ou encore les horaires des déchèteries. Cet outil est un véritable condensé d'informations !

Réactif et évolutif

Une fermeture exceptionnelle de la déchèterie ? Un changement de date de ramassage des poubelles ? Ce nouvel outil vous permet d'avoir les informations en temps réel, directement sur votre smartphone. Pas de surcharge d'info : c'est vous qui choisissez le type de notification que vous souhaitez recevoir.

-  **Collecte des emballages demain** il y a 1 h
Pensez à sortir votre bac dès ce soir 20:00 le positionner en extrémité de voie
-  **Retard de collecte des OM** maintenant
Laissez votre bac gris dehors, il sera collecté cet après-midi !
-  **Déchèterie** il y a 1 h
12 et 13 novembre : fermeture exceptionnelle pour maintenance



HORAIRES D'ÉTÉ POUR LES DÉCHÈTERIES

Pour anticiper les risques de fortes chaleurs, ainsi que pour respecter le décret relatif à la protection des travailleurs contre risques liés à la chaleur, les horaires des déchèteries s'adaptent.

DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE
8H - 14H

Pendant cette période, les déchèteries restent néanmoins ouvertes de 9h à 18h les **samedis**.



EM

Numéros de téléphone utiles



Mairie d'OTTERSWILLER

1, rue Principale

Tél : 03.88.91.22.05

Courriel : otterswiller.mairie@orange.fr

Site Internet : <https://www.otterswiller.fr/>

URGENCES

Pompiers	18
Gendarmerie	17
SAMU	15
Centre Hospitalier SAVERNE	03.88.71.67.67
Service d'Accueil des Urgences Adultes	03.88.71.65.74
Urgence Enfants	03.88.71.65.33
Centre antipoison	03.88.37.37.37
Pharmacie de garde	3237

SDEA	03 88.19.97.09
GAZ de France dépannage	0 810 433 068
ELECTRICITE DE STRASBOURG	03.88.18.74.00

SANTÉ / BIEN-ÊTRE

Médecins généralistes 03.88.71.01.70
Docteurs SIMON et HAEGELE

Centre d'Imagerie Médicale SIMSE 08.88.01.01.21

Masseurs-Kinésithérapeutes-Ostéopathes 03.88.71.10.16
Mmes Camille DRUSSEL-MARTZOLF- Claire SPADA-
Katia RUNDSTADLER
M. Vincent OBERLE (masseur-kiné-ostéopathe)
M. Julien SCHNEIDER (masseur-kiné-ostéopathe)

Cabinet d'infirmière
Mme Michèle DERMIGNY-HERTSCHUH 03.88.91.20.72
07.71.70.01.08

Microkiné
Mme Pascale GARNIER BRICOUT 06.42.72.30.03

Sophrologie
Mme Lauriane HUNTZINGER 06.74.10.44.83

Hypnose Humaniste
M. Stéphane HUNTZINGER 07.65.89.81.54

La Source des Energies
M. Philippe LENTZ 07.77.85.08.44

SERVICES PUBLICS

ES accueil Strasbourg	03.88.20.60.20
GDF accueil	09.69.324.324
Eaux et assainissements accueil	03.88.71.60.70
SMICTOM	03.88.02.21.80
Gendarmerie de Saverne	03.88.91.19.12

Services Sociaux

Assistante sociale
03.69.33.20.00

PMI (protection maternelle infantile)
03. 69.33.20.06

Ecole élémentaire

15, rue du Griffon
03.67.41.00.28

Périscolaire

« Arc-en-ciel » 15, rue du Griffon
03.88.91.38.25 - 06.20.95.35.71
Courriel : periscolaire.otterswiller@alef.asso.fr

Presbytère catholique

24 rue des Murs SAVERNE 03.88.01.73.46

Presbytère protestant

25 route de Paris SAVERNE 03.88.91.19.54

com'ette
SE DÉPLACER en toute simplicité

3€ le trajet
→ 25€ les 10 tickets

03 88 71 78 82
Réservation par téléphone avant 18h00,
au plus tard 48H avant votre départ

Mardi au Vendredi :
08h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00
Samedi :
08h00 à 12h00



Appelez, réservez, voyagez
SUR LES 35 COMMUNES
du Pays de Saverne